

Date de transmission de l'acte: 18/08/2025

Date de reception de l'AR: 18/08/2025

065-216501833-DE_029_2025-DE

A G E D I

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Pyrénées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 12 août 2025

N°29/2025

Objet : Tableau des emplois permanents

L'an deux mille vingt-cinq et le douze août à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 05 août 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, MORLAIS Jean-Claude, BASTIN Dona, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : LAPEYRE Laurent, SOYER William

Procurations de vote : LAPEYRE Laurent à LABAT Martine SOYER William à BOUSSIER Claire

A été nommée secrétaire : Madame BOUSSIER Claire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Elle indique que suite à la suppression d'emploi d'un adjoint administratif à temps complet et à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 à L.313-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L411-1 et 415-1 du code général de la fonction publique,

Sur la proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité

1. Approuve le tableau des effectifs de la commune à compter du 18 août 2025 établi en annexe ci-après.
2. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Claire BOUSSIER, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18/08/2025
et publication le 13/08/2025

Date de transmission de l'acte: 18/08/2025

Date de reception de l'AR: 18/08/2025

065-216501833-DE_029_2025-DE
A G E D I

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	35 H
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	35 H
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	27H50
	Adjoint technique	1	35H
	Adjoint technique	1	32 H
	Adjoint technique	2	27H50
	Adjoint technique	1	13H50
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	27H50